Publié le

ID: 007-200072015-20240405-DP\_2024\_0041-DE





Domaine de la Lombardière 07430 DAVÉZIEUX Tél: 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

## Décision du Président n°DP\_2024\_0041

Conclusion d'un marché " Travaux de restauration du kiosque de la manufacture royale des papeteries Montgolfier-Canson - Lots 1 à 3 " n° 202333

## Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2113-4 à 2113-6 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à des prestataires privés le soin de réaliser les travaux désignés en objet,

## DÉCIDE

ARTICLE 1 : La conclusion d'un marché de travaux pour la restauration du kiosque de la manufacture royale des papeteries Montgolfier-Canson avec les sociétés suivantes :

Lots 1 – Charpente et couverture	<b>Société</b> BEAUFILS	Adresse 7 bd Maréchal Franchet d'Esperay 42000 SAINT	Montant € HT 229 740,00 (toutes tranches comprises)	Montant € TTC s 275 688,00 (toutes tranches comprises)
2 - Maçonnerie	LES ATELIERS	ETIENNE 50 rue Raphaël 43000 LE PUY EN		s 126 658,68 (toutes tranches
3 - Menuiserie	CHANTELOUBE MDE CHAZAUD	VELAY	comprises) s40 150,00	comprises) 48 180,00
T0T41		merisiers 69210 BULLY		450 500 00
TOTAL			375 438,90	450 526,68

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 3 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 007-200072015-20240405-DP\_2024\_0041-DE

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

**ARTICLE 4:** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 05/04/2024

Par délégation du Président,